

Règlement du 1er Marathon Photo de Vienne 2020

Art 1 : Organisateur

Dans le cadre du 38eme Forum Photo Cinéma de Vienne, l'association "Vienne la Photographie" organise un marathon photo le dimanche **05 avril 2020** de **8.30 à 16.00 h.**

Art 2 : Participants

Le marathon est réservé aux photographes amateurs.

Art 3 : Inscriptions

- salle des fêtes de Vienne de **8.30h à 14.00h.**
- coût : gratuit après s'être acquitté du droit d'entrée au forum. (3 euros)
- chaque participant doit utiliser son propre matériel de prise de vue numérique à **l'exception des téléphones portables.**

Art 4 : Déroulement

Il sera donné un seul et unique thème pour tous les participants.

Début du marathon : **8.30** fin **16.00h.**

Avant 16.00h chaque participant doit remettre aux organisateurs les **3 fichiers jpeg qu'il aura préalablement sélectionné.**

Art 5 : Evaluation

Les critères suivants seront pris en compte par un jury composés de photographes :

- originalité, créativité, respect du thème, qualité photographique, maîtrise technique.

Art 6 : Droit, autorisations, responsabilité.

-l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un accident survenant à (ou provoqué par) un participant lors de ses prises de vue ou déplacements.

-dans l'hypothèse où des personnes identifiables figurent sur les photos présentées, le photographe est seul responsable de l'accord des personnes photographiées.

-les photos des participants doivent être réalisées en accord avec les codes régis par le droit Français, et en particulier avec le Code de la Propriété Intellectuelle Loi n :92-597 de 1 Juillet 1992.

-Le photographe autorise, pour une durée de un an, la diffusion de ses photos sur les publications, site internet et réseaux sociaux de la presse quotidienne régionale dans le but d'informer. Cette autorisation vaut également pour les affiches, site internet, réseaux sociaux: de Vienne la Photographie, du Photo Club de Vienne, et des collectivités soutenant l'organisateur : la Mairie de Vienne, la Communauté d'Agglo Vienne Condrieu.

Si besoin, le renouvellement ou la modification de cette autorisation fera l'objet d'un nouvel accord validé par les 2 parties.

Art 7 : Résultats

Les gagnants premier, deuxième et troisième prix, seront désignés environ **1h après la fin du marathon avec annonce des résultats à la salle des fêtes de Vienne.**

-les **3 gagnants** verront leurs photos publiées sur le site du photo club Viennois et celles-ci seront également exposées au photo club de Vienne.

-Ils recevront par courrier **un diplôme d'honneur et le tirage de leur photo primée** (tirage A2 sur dibond pour le premier, A3 pour le second et A4 pour le troisième).

La participation au marathon implique de la part des participants l'acceptation du présent règlement.